

# Sustainable eNews

[www.iwmc.org](http://www.iwmc.org)

Promoting Sustainable Use

November 2005



IWMC

World Conservation Trust

## Eléphants d'Afrique: Comment mourir?

Editorial par Jaques Berney

Depuis des mois, pour ne pas dire des années, l'Afrique du Sud est confrontée à ce qui paraît être, bien que ce ne le soit pas, un dilemme: faut-il ou non reprendre l'abattage sélectif d'éléphants au parc national Kruger? Il y avait été arrêté en 1995, après de longs débats avec des groupes de défense des droits des animaux, tels que l'IFAW et la HSUS, qui offrirent de prétendues compensations sous la forme de dons pour acheter des terrains afin de pouvoir déplacer quelques animaux, ou pour expérimenter des méthodes de contraception. Bien que le ministre de l'Environnement n'ait pas encore donné son accord formel, il apparaît que la décision de reprendre cet abattage a maintenant été prise. Nous avons appris, par *African Hunting Info*, que le ministre a récemment visité, avec des cadres des Parcs nationaux sud-africains, quelques pays clés d'Europe pour expliquer aux représentants de gouvernements et d'ONG pourquoi les effectifs d'éléphants doivent être réduits et, pensons-nous, pour obtenir quelque assurance de ne pas être critiqués trop vivement lorsque l'abattage reprendra.

Parallèlement, des rapports dramatiques émanent de l'également fameux parc national de Hwange, au Zimbabwe, où au moins 50 éléphants seraient morts et où l'on s'attend à ce que de nombreux autres périssent également par suite du manque de nourriture et d'eau. La région, comme d'autres en Afrique australe, souffre une fois de plus d'une grave sécheresse. Des agents officiels du Zimbabwe ont suggéré le déplacement d'éléphants de Hwange vers la Namibie mais le directeur des Parcs et de la gestion des espèces sauvages de ce pays a réagi, selon *African Hunting Info*, en disant que la Namibie ne peut en aucun cas recevoir davantage de 'jumbos'; pour sa part, elle a déjà suffisamment d'éléphants.

Ces deux événements doivent être examinés de concert, car ils découlent du même problème. Comment gérer les populations d'éléphants quand le nombre d'animaux devient excessif par rapport à l'habitat dont ils disposent? Alors que la population du parc Kruger fut maintenue pendant des années aux environs de 7000 éléphants, elle s'est accrue régulièrement après l'arrêt de l'abattage. En dépit d'un certain nombre de déplacements effectifs et de l'ouverture de nouveaux territoires, notamment grâce à la suppression de clôtures avec le Mozambique, cette population a probablement doublé maintenant. Au parc de Hwange, dont la capacité est estimée approximativement à 45 000 éléphants, la population en compte plus de 75 000 à l'heure

actuelle. De telles densités ne vont pas sans de graves conséquences sur l'habitat, spécialement en cas d'événement climatique négatif, la sécheresse en particulier. Ceci nuit à d'autres espèces et à l'éléphant lui-même, comme le démontre la situation présente au Zimbabwe. Une solution doit être trouvée avant que de grands désastres se produisent là comme ailleurs, dans des circonstances similaires.

Il est évident que ce genre de problème n'est propre ni à l'éléphant d'Afrique ni à l'Afrique australe. De nombreux pays dans le monde entier sont confrontés à des difficultés analogues, par exemple en Europe avec le sanglier, le renard et des cervidés, en Amérique du Nord avec des cervidés et le castor, sans parler des phoques, en Australie avec les kangourous et certains perroquets, etc. Dans tous ces pays, le problème n'a pas tourné au dilemme. Il est simplement et logiquement compris, en particulier par les gouvernements, que ces espèces doivent être gérées et, afin de prévenir leur pullulation, être chassées ou contrôlées. A l'exception des phoques, cela ne soulève guère de campagnes de protestation, voire aucune. En ce qui concerne le renard, par exemple, des groupes de défense des droits des animaux peuvent bien produire des affiches ou des pamphlets à son sujet, mais ils ne visent pas sa chasse mais l'usage de sa peau par l'industrie de la fourrure qu'ils condamnent dans sa totalité. Le Royaume-Uni fait ou faisait pourtant exception, à cause de la chasse à courre traditionnelle. Fort peu de ces groupes proposent que l'on ait recours à la contraception pour le sanglier ou les cervidés, bien qu'ils ne considèrent pas ces espèces comme menacées d'extinction, contrairement à ce qu'ils prétendent eu égard à l'éléphant d'Afrique. Pourquoi cette différence d'attitude? Parce qu'ils savent parfaitement que leur protestation resterait sans aucun effet sur les autorités et, avant tout, tournerait en un total fiasco en termes de collecte de fonds. L'éléphant en revanche, quelle aubaine! Des millions de dollars ont été collectés pour 'sauver' les éléphants, quoi que fort peu aient atteint les pays de l'aire de répartition en vue de les aider à conserver l'espèce.

C'est pourquoi nous devons appuyer vigoureusement l'Afrique du Sud, ainsi que d'autres pays comme le Zimbabwe, lorsqu'ils veulent reprendre l'abattage sélectif parce que c'est nécessaire pour prévenir la surpopulation d'éléphants d'Afrique et la destruction de l'habitat. Point n'est besoin qu'ils en requièrent la permission auprès d'autres gouvernements ou d'ONG. Les premiers ne leur demandent pas si la chasse peut être autorisée sur leur territoire et si le point de vue des secondes peut être pris en considération, parmi d'autres, il ne devrait en aucun cas dicter la décision finale. Par ailleurs, les gouvernements de ces pays ne devraient pas écouter les ONG lorsqu'elles font du chantage en prétendant que la reprise de l'abattage sélectif d'éléphants nuirait à leurs intérêts touristiques sous prétexte que les touristes internationaux les boycotteraient. La chasse et l'abattage sélectif peuvent parfaitement coexister avec le tourisme, s'ils sont conduits correctement, ce qui a été démontré en de nombreux endroits, au parc national Kruger y compris, avant 1995. A propos de la contraception, qui est toujours considérée par certaines ONG comme une solution potentielle, il est tout simplement indécent que des gens qui décrivent une espèce comme menacée d'extinction puissent en venir à proposer de l'empêcher de se reproduire. Fermer des points d'eau, ce qui est aussi proposé, n'inspire pas à de meilleurs sentiments.

En outre, il ne faudrait pas oublier qu'avant la suspension de l'abattage sélectif au parc Kruger, l'éléphant fournissait des quantités considérables de viande à la population humaine locale, et

d'autres produits de grande valeur sur les marchés internationaux. Le revenu économique de l'abattage, bien qu'il n'aille pas sans coûts, peut ne pas être négligeable, favorise la conservation de l'éléphant et d'autres espèces et profite aux communautés locales qui partagent le même habitat. Ceci suppose toutefois que le commerce international de ces produits soit possible. Pour cette raison aussi, il faut que la CITES admette enfin que les pays qui se sont montrés les meilleurs protecteurs de leurs populations d'éléphants puissent les gérer aux mieux de leurs intérêts (ceux des éléphants et ceux des pays).

Si ces pays ont encore des doutes quant à leurs droits en la matière, ils devraient demander aux gouvernements concernés comment ils réagiraient s'ils étaient poussés à interdire toute exploitation des sangliers, des cervidés ou des kangourous. □

